



Troisvierges, le 7 octobre 2020

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, il est porté à la connaissance du public que les projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement sont déposés dans la maison communale du 8 octobre 2020 au 7 décembre 2020.

Les projets de plans d'action contre le bruit sont également consultables sur [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)

Dans le même délai, le public est invité à prendre connaissance des projets et les citoyens peuvent adresser leurs observations y relatives par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

